



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Huiles

Question écrite n° 3052

Texte de la question

M. Henri de Richemont appelle l'attention de M. le ministre de l'environnement sur le problème de la récupération des huiles usagées des particuliers. En effet, ces derniers sont régulièrement amenés à réaliser la vidange de leur voiture et pour ce faire achètent, pour des raisons évidentes de prix, de l'huile dans des grandes surfaces. Or, bien souvent, rien n'est prévu pour assurer la collecte de l'huile usagée. Devant les risques d'abandon d'un produit hautement polluant, il semble important de faciliter sa récupération. Il conviendrait donc d'imposer aux magasins proposant de l'huile de voiture de mettre en place des récipients destinés à la récupération de l'huile usagée en vue de la sécurité de nos concitoyens. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il envisage de prendre pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Le développement de la vente des lubrifiants automobiles, en grandes surfaces, constitue une évolution du marché des huiles neuves qu'il est nécessaire de prendre en compte dans la mise en œuvre de la future filière d'élimination des huiles usagées. Un décret est actuellement en préparation au ministère de l'environnement, précisant les obligations qui s'appliqueront aux producteurs et importateurs de lubrifiants finis. Ceux-ci auront la responsabilité d'assumer le fonctionnement technique et financier de la future filière et auront en particulier la responsabilité de collecter ou de faire collecter les huiles usagées correspondant aux huiles neuves qu'ils ont mises sur le marché. Ils auront la possibilité de prendre toutes les initiatives qu'ils estiment nécessaires pour améliorer le ramassage, notamment auprès des grandes surfaces qui distribuent des quantités de plus en plus grandes d'huiles neuves et qui sont ainsi amenées à pouvoir reprendre les huiles usagées des particuliers.

Données clés

Auteur : [M. de Richemont Henri](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3052

Rubrique : Récupération

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 1993, page 1784

Réponse publiée le : 27 septembre 1993, page 3225